

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 74 (1986)

Heft: [12]

Artikel: A lire : l'enseignement au féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-278114>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES CHERCHEUSES AU COIN

Le Fonds national de la recherche scientifique, organe chargé par le Conseil fédéral de répartir les subsides destinés à la recherche, reproduit les mêmes discriminations qu'au niveau universitaire. Les femmes y apparaissent à peine, que ce soit dans les instances de décision, parmi les scientifiques qui bénéficient d'un appui financier, ou encore au niveau thématique. Lors d'une récente conférence de presse, l'association **Femmes féminisme recherche** a dénoncé cette mainmise masculine, en prenant l'exemple du programme 21 « Identité nationale et pluralité culturelle ».

Programme ambitieux : d'abord il est doté de 12 millions de francs, une somme considérable dans les sciences humaines. Il vise ensuite à faire « évoluer la perception des phénomènes actuels », comme l'a déclaré son directeur, M. Georg Kreis. Dans la pratique, l'avance n'est pas bien grande : les hommes s'attribuent la presque totalité du gâteau. Parmi les 180. personnes qui ont une influence sur l'élaboration des programmes et sur le choix des candidat-e-s, on trouve 8 femmes, soit 4,4 %. Il n'est pas rare non plus que certains experts exercent une double charge, et s'attribuent un projet qu'ils dirigent (4 cas sur 40 projets retenus pour le programme 21). Sur 27 projets qui ont reçu le feu vert définitif, un seul a été présenté par une femme, il traite de la littérature pour la jeunesse. Un autre projet, consacré explicitement aux femmes et présenté par

une femme, n'a pas encore reçu l'approbation définitive.

Consciente d'une lacune, la direction du programme a généreusement décidé de débloquer 200 000 francs supplémentaires pour un projet, portant sur le vaste sujet du « rôle des femmes dans la création culturelle en Suisse ». Pour l'attribuer, on a décidé de repêcher certaines candidates qui avaient été écartées dans un premier temps, leur laissant le soin de se départager entre elles selon le bon vieux principe de diviser pour régner.

Femmes féminisme recherche estime particulièrement grave qu'un projet consacré à l'identité nationale occulte à tel point plus de la moitié de la population. L'association a présenté une série de revendications, demandant la fin du cumul des fonctions dans les instances du Fonds national, davantage d'argent pour la recherche sur les femmes et pour les chercheuses. Elle réclame aussi que les postes d'experts, qui jouent un rôle important dans l'attribution des projets, soient occupés par 50 % de femmes, réparties selon les régions et leur profession, et qu'il puisse y avoir au moins une chercheuse féministe parmi elles.

Catherine Cossy

La documentation sur la politique du Fonds national à l'exemple du programme 21 peut être commandée, en allemand ou en français, auprès de l'association Femmes féminisme recherche, case postale 272, 3000 Berne 26.



« La Géométrie », A. del Pollaiuolo, Monument à Sixte IV, Rome.

A LIRE L'ENSEIGNEMENT AU FEMININ

Deux ouvrages viennent de sortir de presse qui traitent de l'enseignement au féminin. Le premier, **L'Université au féminin**, numéro double de la revue **Perspectives universitaires** (vol. 3, No 1/2)*, passe en revue dans une série d'articles d'auteurs francophones européennes et canadiennes, le rôle et la place des femmes dans l'enseignement supérieur. A une première partie historique (Belgique, France) succèdent plusieurs études nationales sur l'université comme milieu de formation et milieu de travail. La dernière partie, plus centrée sur l'innovation, étudie les capacités de changement de l'université en tant que milieu de vie. Une grosse bibliographie thématique et par pays clôt le numéro.

Le deuxième ouvrage, publié, comme le premier, en octobre 1986, est intitulé **L'enseignement au féminin****. Plus centré sur la façon dont les filles et les garçons sont instruits et élevés, sur les diverses théories élaborées pour expliquer les différences de sexe dans les parcours scolaires, cet ouvrage apporte aussi d'utiles éléments statistiques pour les différents pays membres de l'OCDE, dont la Suisse : proportion et répartition par branches des filles et des garçons dans les différents établissements scolaires et universitaires du pays.

Signalons encore, à paraître sous les auspices de l'Association suisse des femmes de carrières juridiques, une étude de Henryka Veillard-Cybulska*** sur l'« Accès des femmes aux professions juridiques officielles en Suisse ». L'exemple du droit choisi dans cette étude montre bien que l'accès aux études n'entraîne pas *ipso facto* l'accès aux professions hiérarchiquement élevées.

Rappelons, enfin, l'Atelier **Femmes et sciences** paru dans la **Revue suisse de sociologie** en 1982, vol. 8, No 2.

* AUPELF, Université de Montréal, BP 6128, Montréal, Québec, Canada H3C 3J7.

** OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cédex 16.

*** Adresse de l'auteur : 15, avenue Dapples, 1006 Lausanne.